



Cour d'Appel de Paris
Tribunal judiciaire de Paris

Jugement prononcé le : [REDACTED]
N° minute : [REDACTED]
N° parquet : [REDACTED]

23^e chambre correctionnelle 2

JUGEMENT CORRECTIONNEL

A l'audience publique du Tribunal Correctionnel de Paris le [REDACTED]
[REDACTED]

Composé de :

Président : Madame RHIYOURHI Naïma,
Assesseurs : Madame DUGRE Elisabeth,
Monsieur LE ROUZIC René,

Assistés de Madame FLAMAND Camille, greffière,
en présence de Madame GALDIN Lesly, substitut placée,
a été appelée l'affaire

ENTRE :

Monsieur le PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE, près ce tribunal, demandeur et
poursuivant

ET

PRÉVENU :

Nom : [REDACTED]
né le [REDACTED]
de [REDACTED]
Nationalité : [REDACTED]
Situation familiale : [REDACTED]
Situation professionnelle : [REDACTED]
Antécédents judiciaires : [REDACTED]
Demeurant : [REDACTED]
[REDACTED]
Situation pénale : [REDACTED]
Mesure de sûreté : [REDACTED]

*comparant assisté de Maître KNAFOU Ian avocat au barreau de Paris, avocat
choisi,* [REDACTED]

Prévenu du chef de :

- VIOLENCES HABITUELLES SUIVIES D'INCAPACITE SUPERIEURE A 8 JOURS PAR UNE PERSONNE ETANT OU AYANT ETE CONJOINT, CONCUBIN OU PARTENAIRE LIE A LA VICTIME PAR UN PACTE CIVIL DE SOLIDARITE faits commis du 31 décembre 2018 au 16 décembre 2020 à PARIS 14^{EME}

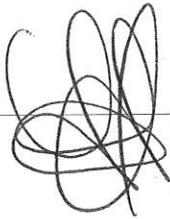
PAR CES MOTIFS

Le tribunal, statuant publiquement, en premier ressort et **contradictoirement** à l'égard de [REDACTED]

CONSTATE que le tribunal n'est pas saisi ;

et le présent jugement ayant été signé par la présidente et la greffière.

LA GREFFIERE



LA PRESIDENTE



Copie certifiée conforme à la minute
Le greffier